REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2963

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Subventions attribuées à la Métropole de Lyon par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Individualisations complémentaires d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Rapporteur : Monsieur Bertrand Artigny

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2963

Commission pour avis : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Subventions attribuées à la Métropole de Lyon par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Individualisations complémentaires d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Finances et contrôle de gestion

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Depuis les années 1990, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse soutient financièrement la Métropole dans ses actions pour répondre aux enjeux du changement climatique et d'effondrement de la biodiversité.

Sur la période 2022-2024, la ville perméable et les milieux aquatiques ont été au cœur du contrat métropolitain, approuvé par délibération du Conseil n° 2022-1031 du 14 mars 2022 et conclu avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Métropole et 21 partenaires, avec un engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur un montant d'environ 29 M€ d'aide (dont 17 M€ pour la Métropole).

Sur la période 2025-2027, un nouveau contrat s'applique avec le contrat Eau et climat, approuvé par délibération du Conseil n° 2025-2887 du 23 juin 2025, avec un engagement de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse sur un montant d'environ 54 M€ d'aides (dont 37 M€ pour la Métropole). Ce contrat s'inscrit dans la continuité du partenariat engagé entre la Métropole et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, avec l'appui de 17 partenaires publics et privés. Le programme d'actions proposé vise à accélérer l'atteinte du bon état des milieux aquatiques et l'adaptation au changement climatique du territoire pour :

- préserver les milieux aquatiques,
- préserver la ressource en eau avec Eau du Grand Lyon - la Régie,
- réduire les pollutions à la source,
- poursuivre le déploiement de la politique ville perméable,
- augmenter la performance des systèmes d'assainissement.

II - Objectif

L'objectif de cette délibération est d'individualiser les recettes déjà titrées ou en prévision en sections de fonctionnement et d'investissement.

Ces recettes sont inscrites sur trois budgets : le budget principal, le budget annexe de l'assainissement et le budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe.

III - Décomposition financière

Les tableaux, ci-annexés, listent par délégation, budget, opération, sur les exercices 2025, 2026 et 2027, les recettes perçues ou à percevoir.

Pour les trois budgets confondus, le montant à inscrire pour l'exercice 2025 s'élève à 1 517 693 €, le montant à inscrire pour 2026 est de 1 139 065 € et le montant à inscrire pour 2027 est de 511 820 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Approuve le versement des recettes au titre des années 2025, 2026 et 2027.

2° - Décide :

a) - l'individualisation complémentaire de l'autorisation d'engagement globale P17 - Politique de la ville pour un montant de 669 000 € en recettes à la charge du budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe répartis selon l'échéancier suivant :

- 307 662 € en recettes en 2025,
- 307 663 € en recettes en 2028,

sur l'opération n° 4P17O5387 ;

- 26 837 € en recettes en 2025,
- 26 838 € en recettes en 2027,

sur l'opération n° 4P17O1286,

b) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local pour un montant global de 6 925 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération suivante :

- individualisation complémentaire sur l'opération n° 0P01O9265 pour un montant de 6 925 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 6 925 € en recettes en 2027.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée en recettes est donc porté à 73 504 €,

c) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux pour un montant global de 215 038 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération suivante :

- individualisation complémentaire sur l'opération n° 0P03O2721 pour un montant de 215 038 € selon l'échéancier suivant :

. 215 038 € en recettes en 2026.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée en recettes est donc porté à 1 335 451 €,

d) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains pour un montant global de 22 700 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération suivante :

- individualisation complémentaire sur l'opération n° 0P06O7158 pour un montant de 22 700 € selon l'échéancier suivant :

. 22 700 € en recettes en 2026.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée en recettes est donc porté à 1 583 273 €,

e) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie pour un montant global de 533 299 € en recettes à la charge du budget principal répartis sur les opérations suivantes :

- individualisation partielle sur l'opération n° 0P09O9664 pour un montant de 108 012 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 54 006 € en recettes en 2025,
. 54 006 € en recettes en 2026 ;

- individualisation complémentaire sur l'opération n° 0P09O9744 pour un montant de 84 500 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 53 790 € en recettes en 2025,
. 30 710 € en recettes en 2026.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée en recettes est donc porté à 3 600 119 € ;

- individualisation complémentaire sur l'opération n° 0P09O9429 pour un montant de 340 787 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

.170 393 € en recettes en 2025,
.170 394 € en recettes en 2027.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée en recettes est donc porté à 21 362 566,

f) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P21 - Eaux pluviales et ruissellement pour un montant global de 44 471 € en recettes à la charge du budget principal sur l'opération suivante :

- individualisation partielle sur l'opération n° 0P21O2200 pour un montant de 44 471 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 44 471 € en recettes en 2025,

g) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P27 - Préservation et promotion d'espaces naturels pour un montant global de 201 612 € en recettes à la charge du budget principal répartis sur les opérations suivantes :

- individualisation complémentaire sur l'opération n° 0P27O9166 pour un montant de 151 262 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 63 681 € en recettes en 2025,
. 87 581 € en recettes en 2026.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée en recettes est donc porté à 1 020 964 € ;

- individualisation partielle sur l'opération n° 0P27O9850 pour un montant de 50 350 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 50 350 € en recettes en 2025,

h) - l'individualisation de l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement pour un montant global de 1 475 533 € en recettes à la charge du budget annexe de l'assainissement répartis sur les opérations suivantes :

- individualisation partielle sur l'opération n° 2P19O9738 pour un montant de 3 837 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 3 837 € en recettes en 2025 ;

- individualisation complémentaire sur l'opération n° 2P19O5210 pour un montant de 252 496 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 133 066 € en recettes en 2025,
. 119 430 € en recettes en 2026.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée en recettes est donc porté à 604 996 € ;

- individualisation complémentaire sur l'opération n° 2P19O5493 pour un montant de 1 219 000 € selon l'échéancier prévisionnel suivant :

. 609 600 € en recettes en 2025,
. 609 600 € en recettes en 2026,

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée en recettes est donc porté à 3 141 760 €.

3° - La somme à encaisser en investissement sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire - exercices 2025 et suivants - chapitre 13, pour un montant de :

- 1 024 045 € au budget principal,
- 1 475 533 € au budget annexe de l'assainissement.

4° - La somme à encaisser en fonctionnement, soit 669 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercices 2025 et suivants - chapitre 74.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-338769-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025